



GOLF DU CHÂTEAU
DE LA BAWETTE

— Est. 1988 —

LIGHT MEMBERSHIP

Règlement 2021

A. TARIF : 563 €

- 495 € par an
- 68 € carte fédérale C

B. AVANTAGES INCLUS

- 5 parcours de 18 trous indivisibles **OU** 8 parcours de 9 trous
- Accès au practice 7/7
- Carte fédérale « C »
- Participation aux compétitions « open » le weekend
- Gestion de votre handicap

C. PRORATAS :

Dans le cas d'une inscription en cours d'année, le prorata ci-dessous est alors applicable.

LIGHT MEMBERSHIP - PRORATAS					
Inscription entre :	9 Trous			18 Trous	
	# Greenfee	Prix		# Greenfee	Prix
01/01 et 31/05	8	495 €		5	495 €
01/06 et 31/07	7	368 €		4	347 €
01/08 et 30/09	5	263 €		3	256 €
30/09 et 31/12	2	124 €		2	164 €
<i>Tarifs hors carte fédérale</i>					

D. CONDITIONS

Ce membership dit « Light Member » ou « TLM » est valable pour une période de 12 mois.

Ce statut est attribué pour une durée d'un an sans plus. Son renouvellement sera donc soumis chaque année à l'approbation de la direction du Club : à tout moment, notamment, le nombre pourra être limité et le tarif pourra être indexé.

Le Club pourra donc arrêter à tout moment de proposer ce light membership ou de ne pas renouveler un membership qui poserait un problème et ce sans devoir se justifier.

Pour les membres dits « permanents » qui souhaiteraient y souscrire, cela entraînera la perte de ce statut et donc des avantages importants qui y sont associés comme le tarif préférentiel, le discount couple et l'ancienneté.

Le light member recevra une carte soit de 5 parcours de 18 trous soit de 8 parcours de 9 trous à choisir à l'inscription. Il devra obligatoirement réserver son départ et se présenter à la réception **avant de jouer** afin de pointer sa carte.

Une fois le package de greenfee épuisé, le Light Member devra payer un greenfee chaque fois qu'il souhaitera jouer un parcours et ce au tarif préférentiel des « cartes A » au lieu du tarif des cartes « C ». Le greenfee est à régler obligatoirement en ligne lors de la réservation.

Dès lors, un abonnement greenfee ne pourra pas être utilisé.

Une leçon peut être prise sur le parcours, moyennant le règlement d'un greenfee.

Le Light Member pourra inviter des visiteurs extérieurs au Club mais sans qu'ils ne bénéficient du tarif invité. De plus, il ne pourra pas lui-même bénéficier du tarif invité en jouant avec un autre membre de la Bawette.

Le tarif pour le chargement de crédits de balles sera celui d'un membre de l'Ecole de Golf.

Concernant les compétitions, un Light Member peut jouer celles du weekend uniquement mais il ne pourra pas utiliser les greenfees de son package à cet effet. Il devra régler un greenfee en ligne lors de l'inscription.
La participation aux interclubs n'est pas autorisée.

En cas de non-respect de ces conditions non négociables, le membre devra payer le greenfee qui était dû + un greenfee comme amende mais aussi verser une caution de 150€. En cas de récidive, le membership sera annulé immédiatement et la caution ne sera pas remboursée. Soit le membre paye un nouveau Light membership, soit il est exclu du Club.

Le Light Member s'engage à respecter scrupuleusement ce règlement ainsi que tous les autres règlements du Club en signant une demande d'adhésion.

La Direction du Club est la seule à pouvoir interpréter ou modifier ce nouveau règlement si nécessaire.

Signature du candidat « Light Member » pour accord avant son admission, sur 2 exemplaires

DATE : / / 2021